

DIRECTION/CB/ML

## DECISION 2018-6

### Portant Délégation de signature

**Le Directeur par intérim du Centre Hospitalier de Châteaudun,**

Vu l'article L 6141-1 du Code de la Santé Publique,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.

Vu le décret n°2005-921 du 2 Août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu, la décision n°2017-OS-DM-0186 portant nomination de Monsieur Christophe BLANCHARD Directeur Délégué aux Centres Hospitaliers de Loches et de Chinon, en qualité de Directeur par intérim des Centres Hospitaliers de Châteaudun – La Loupe – Nogent le Rotrou (Eure et Loir),

Vu la Décision du Directeur Général du Centre Hospitalier de Chartres n° 4/2016 en date du 1er septembre 2016 nommant Monsieur Nicolas CAPRON Directeur des Ressources Humaines du Centre Hospitalier de Châteaudun.

Vu la décision n°2013/1092 en date du 21 Août 2013, liant Sophie Forge à l'établissement en qualité d'IDE cat A grade 1, titulaire.

Vu la note d'information du 25 août 2017 nommant Madame Sophie FORGE, Responsable Adjointe aux Ressources Humaines à compter du 18 septembre 2017.

Vu le contrat de travail en date du 21 Novembre 2014, liant Aude-Ysolde HERBÉ à l'établissement en qualité de Directrice des Etablissements Sanitaires Sociaux et Médico-sociaux.

Vu la note d'information n°53 du 25 août 2017 concernant l'organigramme de direction commune, nommant Madame HERBÉ en qualité de Directrice Adjointe référente du CH de Châteaudun,

### DECIDE

#### Article 1 :

Monsieur Nicolas CAPRON, Attaché d'Administration Hospitalière, est chargé de la direction des Ressources Humaines du Centre Hospitalier de Châteaudun.

À ce titre, il reçoit délégation de signature pour tous les actes de gestion du personnel du Centre Hospitalier relevant du titre IV du statut de la fonction publique hospitalière, y compris les assignations au travail et pour tous les actes de gestion administrative courante de sa direction fonctionnelle à l'exception :

Des décisions d'ordre disciplinaire.

**Article 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe BLANCHARD et de Monsieur Nicolas CAPRON, Madame Sophie FORGE, Responsable Adjointe au Ressources Humaines, reçoit délégation de signature pour tous les actes de gestion administrative courante de sa direction fonctionnelle à l'exception :

Des décisions d'ordre disciplinaire.

**Article 3 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe BLANCHARD, de Monsieur Nicolas CAPRON et de Madame Sophie FORGE, Madame Aude-Ysolde HERBÉ, Responsable du site, reçoit délégation de signature pour tous les actes de gestion administrative courante de sa direction fonctionnelle à l'exception :

Des décisions d'ordre disciplinaire.

**Article 4 :**

Conformément aux dispositions de l'article R 6143-38 du Code de la Santé Publique, la présente décision fait l'objet d'un affichage au Centre Hospitalier de Châteaudun.

**Article 5 :**

Conformément aux dispositions de l'article R 421-1 du code de la justice administrative, la présente décision est susceptible de recours, devant le Tribunal Administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Eure et Loir.


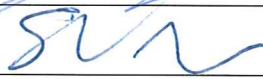

**Article 6 :**

La présente décision annule et remplace la précédente. Elle est permanente et prend effet au 5 février 2018.

Fait à Châteaudun, le 5 février 2018  
Le Directeur par intérim,

*C. Blanchard*

Christophe BLANCHARD

SIGNATAIRES	SIGNATURES
N. CAPRON	
S. FORGE	
AY. HERBÉ	

Destinataires :

- Original : Dossier secrétariat de Direction pour archivage
- Copie : - D.R.H. pour archivage aux dossiers des agents
  - Trésorerie Hospitalière Départementale
  - Intéressés